

Compte rendu de la séance du 18 novembre 2020

La séance ouverte à 14h30 close à 15h30

Ordre du jour:

Réunion de A **HUIS CLOS** en raison de la crise sanitaire actuelle

- Attribution marché public
- Questions diverses

Président : BRICOUT Damien

Secrétaire : CAMUS Xavier

Présents : Monsieur Damien BRICOUT, Monsieur Xavier CAMUS, Madame Christine TILLOY, Monsieur Jean-Marie MARSY, Monsieur Thierry WILLERVAL, Madame Lionelle MARIAGE, Monsieur Arnaud HEMERY

Excusés : Madame Amandine DESCAMPS, Monsieur Dominique CARON, Monsieur HERVE ANDRIEUX, Madame Arianne BODELOT

Délibérations du conseil:

Attribution marché public travaux de rénovation de la salle des fetes (DE 2020 044)

La séance ouverte, Monsieur le Maire, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres et après avis de la commission d'appel d'offre, expose au conseil municipal les offres reçues et le bilan de la commission d'appel d'offre du marché 2020-02 pour les travaux de rénovation de la salle des fêtes.

Pour les 9 lots du marché, les offres déclarées inacceptables du fait de leur montant trop élevé et relancées sur une nouvelle consultation concernent les lots :

- 2 (COUVERTURE / ETANCHEITE),
- 7 (PEINTURE)
- 9 (CHAUFFAGE / VENTILATION / PLOMBERIE).

Après étude des réponses de la nouvelle consultation, il est proposé d'attribuer les lots de la façon suivante :

- lot 2 attribué au mieux disant soit entreprise FIEDOR, comme l'indique le rapport d'analyse, pour un montant HT de 19 498,05 € + 43 053,66 HT € pour l'option remplacement des couvertures amiantées + 2 341,58 € HT pour l'option auvent métallique
- lot 7 attribué au mieux disant soit entreprise DE.CO.REV, comme l'indique le rapport d'analyse, pour un montant HT de 7 081,07 €
- lot 9 attribué au mieux disant soit entreprise LAMPIN, comme l'indique le rapport d'analyse, pour un montant HT de 56 920,24 €

Les offres renégociées dans leur ensemble concernent les lots :

- 1 (GROS OEUVRE)
- 3 (PLATRERIE / ISOLATION / FAUX-PLAFONDS)
- 4 (MENUISERIES EXTERIEURES)

- 5 (CHARPENTE BOIS / OSSATURE BOIS / MENUISERIES BOIS BARDAGE

- 6 (CARRELAGE / FAÏENCES)

Après étude des réponses de cette négociation, il est proposé d'attribuer les lots de la façon suivante :

- lot 1 attribué au mieux disant soit entreprise FIEDOR, comme l'indique le rapport d'analyse, pour un montant HT 145 695,99 € + 25 974 € HT pour l'option traitement des murs en pierre + 6 835 € HT pour l'option béton désactivé + 7 550 € HT pour l'option auvent métallique

- lot 3 attribué au mieux disant soit entreprise MP ENTREPRISE, comme l'indique le rapport d'analyse, pour un montant HT 36 000 €

- lot 4 attribué au mieux disant soit entreprise MARCHOIX, comme l'indique le rapport d'analyse, pour un montant HT 31 293.58 € + 3 352.59 € HT pour l'option brise soleil

- lot 5 attribué au mieux disant soit entreprise LEFETZ, comme l'indique le rapport d'analyse, pour un montant HT 67 289.90 € + 2 786.63 € HT pour l'option signalétique extérieure + 8 389,09 € HT pour l'option panneaux de bois accoustiques

- lot 6 attribué au mieux disant soit entreprise LAINE & ROGER, comme l'indique le rapport d'analyse, pour un montant HT 27 448.40 €

Pour le lot 8 électricité, le lot a été attribué au mieux disant, lors de la commission du 12/10/2020, soit la SARL LANIEZ, comme l'indique le rapport d'analyse, pour un montant HT de 31 645.50 € + 1560 HT pour l'option alarme anti intrusion.

Après délibération, le Conseil Municipal, unanime, valide et autorise le Maire à faire les documents nécessaires à la passation du marché comme suit :

- l'attribution du lot 1 (gros oeuvre/vrd) à l'entreprise FIEDOR pour un montant HT de 145 695,99 € + 6 835 € HT pour l'option béton désactivé, les autres options ne sont pas validées par le conseil municipal,

- l'attribution du lot 2 (couverture / étanchéité) à l'entreprise FIEDOR pour un montant HT de 19 498.05 €, les autres options ne sont pas validées par le conseil municipal,

- l'attribution du lot 3 (plâtrerie / isolation / faux-plafonds) à l'entreprise MP ENTREPRISE pour un montant HT 36 000 € ,

- l'attribution du lot 4 (menuiseries extérieures) à l'entreprise MARCHOIX pour un montant HT 31 293.58 € + 3 352.59 € HT pour l'option brise soleil,

- l'attribution du lot 5 (charpente bois / ossature bois / menuiseries bois / bardage) à l'entreprise LEFETZ pour un montant HT 67 289.90 € + 8 389,09 € HT pour l'option panneaux de bois accoustiques, les autres options ne sont pas validées par le conseil municipal,

- l'attribution du lot 6 (carrelage / faïences) à l'entreprise LAINE & ROGER pour un montant HT 27 448.40 € ,

- l'attribution du lot 7 (peinture) à l'entreprise DE.CO.REV pour un montant HT de 7 081,07 € ,

- l'attribution du lot 8 (Electricité) à la SARL LANIEZ pour un montant HT de 31 645.50 € + 1560 HT pour l'option alarme anti intrusion,

- l'attribution du lot 9 (chauffage / ventilation / plomberie) à l'entreprise LAMPIN pour un montant HT de 56 920,24 €.

Toutes les pièces du marché sont jointes en annexe de cette délibération.

Aménagement de la cuisine de la salle des fêtes (DE 2020 045)

Mr Bricout informe le Conseil Municipal que suite au projet de rénovation énergétique de la salle des fêtes et son agrandissement, il serait nécessaire de prévoir l'aménagement complet et aux normes de la cuisine de la salle des fêtes communale. Mr Bricout ajoute qu'il a fait plusieurs demandes d'études sur ce projet auprès de 3 cuisinistes professionnels et qu'un seul a répondu.

Le devis estimatif de l'entreprise AEC s'élève à 25 665,73 euros HT pour l'ensemble des aménagements et mises aux normes de la marche en avant. Il précise qu'il est possible de faire des demandes de subventions pour cet aménagement.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime valide le devis AEC et donne son accord pour solliciter des subventions (DETR, FARDA, DSIL, communauté de communes, FDE, ...) pour financer une partie des travaux.

Réparations des chemins (DE 2020 046)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de réparer les chemins communaux qui sont abîmés et dans lesquels les nids de poule commencent à se former.

Il présente un devis de l'entreprise Balestra qui s'élève à 19 923,45 € HT pour les réparations du chemin des treize, de la rue de la chapelle, du chemin du poulailler, du chemin des aimons, du chemin d'Humbercourt, du chemin du bois et de la rue des sabotiers.

Il précise que pour ces travaux une subvention de 40% peut être demandée au titre du FARDA, et une subvention de 20 % peut être solliciter au titre de la DETR.

Après délibération, le Conseil Municipal valide à 9 voix pour et 1 abstention, la réparation des chemins suscités pour un montant HT de 19 923, 45 €, et valide les demandes de subventions au titre du FARDA à hauteur de 40% et de la DETR à hauteur de 20%

Autres Décisions du conseil

Signatures :

BRICOUT D.

CAMUS X.

TILLOY C.

MARSY J-M.

DESCAMPS A.

CARON D.

ANDRIEUX H.

WILLERVAL T.

ABSENTE

ABSENT

ABSENT

MARIAGE L.

BODELOT A.
ABSENTE

HEMERY A.